

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 15

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre 2024, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Voix pour : 18

Voix contre : 1

(T. GAL)

Abstentions : 1

(O. VENTURINI)

Présents : MM Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, André PUGIN, I. SAGE, V. JACQUEMOUD, S. JAVOGUES, G. SUATON, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L LACHENAL, T. GAL et Olivier VENTURINI

Procurations : MM. D. GERELLI-FORT à I. SAGE, B. MARQUET à S. LE MOAL, N. SEMLAL à Lucas PUGIN, P. SAUVAGET à R. DIAKHATÉ et C. MEYNET à É. BOUCHET

Absents : MM. C. PEGUET, S. ROUGET, S. BIOLLUZ, A. MIZZI, G. GAUTHIER, S. MILLOT-FEUGIER, D. EISACK, P. BARON et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : R. DIAKHATÉ

2024DELIB122 GRANDE RUE : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR CONCLURE LES CONVENTIONS D'AUTORISATION DE TRAVAUX AVEC LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

8.3 Voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code civil ;

Considérant le projet de réaménagement de la grande rue avec notamment la mise en place d'un cheminement continu de modes doux sécurisés (piétons et cycles) et d'espaces publics ;

Considérant que le projet prévoit des travaux au droit de la propriété de certains riverains afin de pouvoir reprendre le seuil et que l'emprise du projet s'étend donc sur des propriétés privées, lesquelles devront faire l'objet de régularisation d'alignement ou d'acquisition amiable par la suite, comme suit :

N° Parcelle	Nom propriétaire	Surfaces			
		Contenance cadastrale	Régularisation alignement	Acquisition amiable	Emprise travaux
628	Madame CRASPAY Laetitia	4a47ca	9m ²	-	-
640	Monsieur LAMOUILLE Daniel Raymond Jean	14a54ca	-	-	-
2639		3a1ca	-	-	-
2643		2a44ca	-	-	-
1621	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	2a33ca	2m ²	-	100m ²
648	Monsieur MONTANT Jean Philippe	0a91ca	-	-	4m ²

	Madame MONTANT Claire Marie				
	Monsieur MONTANT Marcel				
	Monsieur MONTANT Guillaume				
961	COPROPRIETE 552 GRANDE RUE CAL	1a34ca	-	-	9m ²
2701	Monsieur MONTANT Joseph Auguste Epoux de Mme DELIEUTRAZ Solange Monsieur DURRWANG Yohan Marie Josef Madame MONTANT Marie Ange Madame DELIEUTRAZ Solange Epouse de M. MONTANT Joseph Auguste	0a91ca	-	-	-
2699	Monsieur MONTANT Joseph Auguste Epoux de Mme DELIEUTRAZ Solange Monsieur DURRWANG Yohan Marie Josef Madame MONTANT Marie Ange Madame DELIEUTRAZ Solange Epouse de M. MONTANT Joseph Auguste	0a97ca	-	-	-
753	COPROPRIETE L'ALLOBROGE	2a62ca	10m ²	-	-
650	COPROPRIETE BRUCHON POUR F 650	4a60ca	11m ²	-	-
651	Monsieur DUMONT Jean-Pierre Paul	1a67ca	12m ²	-	17m ²
652	Monsieur DUMONT Jean-Pierre Paul et COMMUNE DE REIGNIER- ESERY	1a60ca	20m ²	-	71m ²
2150	COPROPRIETE LE SALEVE	5a21ca	37m ²	-	33m ²
532	LES COPROPRIETAIRES	22a84ca	-	-	-
2056	OFFICE NOTARIAL DE REIGNIER ESERY Représentée par Roger ACHARD Madame ACHARD Florie Madame ACHARD Hélène Annette	5a4ca	-	-	-
2057	INDIVISAIRES DE LA COUR ET CHEMIN 220 F874 ET F 2057	4a72ca	-	-	-
534	Madame BECQUART Pauline Marie- Thérèse Joseph Epouse de M. BUZZI	8a26ca	-	-	-
537	Michel	6a50ca	-	-	-
2703	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	5a49ca	-	-	-
2638		1a15ca	-	-	-
2637	COPROPRIETE L'ESPLANADE	24a84ca	74m ²	-	12m ²
2 516	Monsieur PUGET Christian Gerard	8a79ca	-	52m ²	-
857	Madame SERRE Frédérique	0a55ca	-	15m ²	13m ²

544	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY Monsieur PUGET Christian Gerard Madame SERRE Frédérique	1a4ca	-	21m ²	-
545	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	0a56ca	-	18m ²	-
858		1a49ca	-	19m ²	2m ²
547	Madame CONTAT Nicole Marie Epouse de M. SALEMBIER Madame SALEMBIER Saskia Cécile Sara	10a53ca	-	17m ²	-
967	Madame SOUDAN Elisabeth	2a26ca	-	21m ²	15m ²
2148	COPROPRIETE LE LESKARIAN	15a89ca	93m ²	-	75m ²
2149	COPROPRIETE LE CLOS FLEURI	41a6ca	9m ²	-	24m ²
555	COMMUNAUTE COMMUNES ARVE ET SALEVE	7a15ca	69m ²	-	92m ²
556	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	77a71ca	394m ²	-	-
3056	LES COPROPRIETAIRES Représentée par Roger ARCHARD	13a28ca	57m ²	-	-
1873	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	10a	161m ²	-	-
2158	COPROPRIETE 8 GRANDE RUE - LES ARCADES	8a	60m ²	-	-
1522		0a72ca	7m ²	-	-
564	Madame CHAPPUIS Marie Claude Madame BOSSON Marcelle Thérèse	4a5ca	11m ²	-	-
565	Monsieur VIDONNE Jacques André Epoux de Mme PETIT Jacqueline	7a21ca	43m ²	90m ²	22m ²
2332	CRCAM DES SAVOIE	4a60ca	51m ²	35m ²	11m ²
2142	COPROPRIETE L'OLYMPIC	15a81ca	131m ²	-	105m ²
580	SCI POLLIAND Représentée par Denis POLLIAND	3a49ca	21m ²	-	6m ²
581	Monsieur MEDRANO Bruno Antoine Jean	6a75ca	39m ²	-	39m ²
585	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	10a55ca	117m ²	-	15m ²
2143	COPROPRIETE LES BOSSONS BAT C	20a61ca	113m ²	-	10m ²
590	SCI L ET L IMMOBILIER Représentée par Loïc et Lilou BELLOSSAT	6a2ca	17m ²	-	-
1634	COPROPRIETE 40 GRANDE RUE	1a7ca	3m ²	-	-
1635		2a64ca	12m ²	-	-
1235	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE	2a7ca	-	-	-

594		18a41ca	15m ²	-	40m ²
875	COPROPRIETE 46 GRANDE RUE	4a2ca	35m ²	-	17m ²
1687	Madame DESBIOLLES Madeleine Monsieur BURNIER Albert Georges Louis	5a17ca	59m ²	-	-
599	Monsieur ACHARD Paul-Louis Elie	4a20ca	52m ²	-	-
602	COMMUNE DE REIGNIER-ESERY	8a60ca	44m ²	-	-
3235		5a40ca	35m ²	-	-
3233		1a79ca	32m ²	-	-
3230		0a68ca	11m ²	-	-
3333	Madame DUPENLOUX Josette	11a42ca	-	-	19m ²
662	Madame MONTANT Marie Louise Madame MAULET Brigitte	4a95ca	-	-	14m ²
663	Monsieur DEMOLIS Roland Madame MONTANT Raymonde Alice	5a57ca	-	-	10m ²
781	Monsieur TRAN Hong Linh Epoux de Mme MACQUART Virginie Madame MACQUART Virginie Epouse de M. TRAN Hong Linh	8a	-	-	-
3190	EUROFERM	35a9ca	-	-	12m ²
2145	COPROPRIETE ELYSEE	23a7ca	6m ²	-	-
2147	COPROPRIETE LES ROCAILLES	1444			

Considérant que les travaux prévus nécessitent de pénétrer sur des parcelles privées ;

Considérant l'intérêt de conclure une convention entre la commune et chaque riverain concerné, afin de prévoir les modalités de pénétration sur les propriétés privées, les rétrocessions de parcelles après travaux et la remise en état des lieux ;

Considérant la prise en charge financière des travaux par la commune de Reignier-Ésery ;

Après avoir entendu Monsieur Éric BOUCHET, Maire-adjoint délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés,

Article 1 : Approuve la conclusion par la commune d'une convention avec chaque propriétaire riverain de la grande rue concerné par l'emprise des travaux et reprise de seuil, fixant les modalités de pénétration sur leurs propriétés et réalisation des travaux ;

Article 2 : Dit que les frais d'acte liés aux régularisations d'alignement et acquisitions amiables seront à la charge de la commune ;

Article 3 : Dit que le foncier rétrocedé sera classé dans le domaine public routier, compte tenu de son usage ;

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20241105-2024DELIB122-DE



Article 4 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour signer tous les actes nécessaires et pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Robert DIAKHATÉ

Le Maire

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 8 NOV, 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le



ID : 074-217402205-20241105-2024DELIB122-DE